

NON AU GLYPHOSATE

VCEU présenté par Brigitte Fournié-Turquin, Thierry Delerot et Caroline Varlet

Séance du Conseil Départemental du 13 novembre 2017

Le sujet de l'utilisation du glyphosate a été abordé en session du Conseil Départemental le 25 septembre 2017.

Le renouvellement de la licence d'exploitation de cette molécule pour une durée de 10 ans, suite à sa ré-homologation intermédiaire à l'été 2016 par la Commission Européenne, entraîne un débat de fond dans tous les états membres. Notre département rural ne peut pas y échapper.

Dès 2015, le Centre International de Recherche pour le Cancer qui dépend de l'Organisation Mondiale de la Santé publiait le résultat d'une longue enquête basée sur plus d'un millier d'études scientifiques indépendantes concernant le glyphosate, herbicide désherbant total, le classant comme « génotoxique » et concluant à son caractère « cancérigène probable pour l'homme ».

C'est aussi le pesticide le plus vendu au monde : 800.000 tonnes en 2016. En France ce sont 9.000 tonnes utilisées dont 8.000 tonnes par les agriculteurs. C'est aussi le pesticide polluant les eaux de surface le plus présent dans nos rivières, fragilisant notre ressource en eau, alors que notre département de l'Aisne est déjà classé entièrement en zone vulnérable aux nitrates.

Cette molécule, à l'origine chélateur de métaux utilisé pour détartrer les chaudières, a été brevetée en 1974 par MONSANTO avec le produit Roundup, devenu d'usage courant. Le géant de l'agrochimie soupçonnait lui-même dès les années 80 le « potentiel mutagène » du glyphosate. Puis le brevet de la molécule est tombé dans le domaine public, et de nombreux produits désherbants à base de glyphosate sont aujourd'hui commercialisés. Ils sont très dangereux car la caractéristique de la nocivité du glyphosate est d'agir même à très faible dose. Cette molécule, cancérigène probable et tératogène provoque des malformations congénitales. Elle est aussi antibiotique à large spectre, breveté depuis 2010, affectant donc le microbiote chez les animaux et les humains, les reins, le foie, le système respiratoire, le tissu sanguin, provoquant des lymphomes non hodgkiniens et de nombreux problèmes aux organismes vivants. De plus, les produits commercialisés contiennent des adjuvants corrosifs, pourtant considérés comme inertes par les fabricants, qui multiplient jusqu'à 1000 fois l'efficacité et donc la nocivité du glyphosate.

Cela fait du glyphosate un problème de santé publique majeur affectant en premier les agriculteurs, généralisé à l'ensemble de la population comme le révèlent les analyses d'urines dans 100% des cas.

Des milliers de plaintes en justice (dont 3.500 agriculteurs américains) à travers le monde et en France témoignent de la dangerosité du glyphosate. On assiste de fait à la contamination des milieux naturels, sols, eaux et toute la chaîne alimentaire par les plantes ainsi traitées, animaux et humains, la molécule se bio accumulant, avec une demi-vie de 21 ans.

L'utilisation du glyphosate est aussi liée à la culture des OGM comme le soja transgénique résistant au Roundup, en Argentine et aux USA principalement. C'est la base de l'alimentation de nos élevages industriels. Le glyphosate est ainsi directement et indirectement en lien avec notre économie locale et notre alimentation quotidienne. La loi Labbé interdit d'ailleurs l'usage du glyphosate pour les particuliers et les collectivités (hors cimetières, terrain de sport...).

Au nom du droit à la santé, à l'alimentation saine, à l'information, notre collectivité doit s'engager à stopper le plus rapidement possible l'empoisonnement par le glyphosate de son territoire en tenant compte de l'écoulement des stocks et du délai de grâce, soit 2 à 3 ans.

L'interdiction de l'utilisation du glyphosate représente un enjeu de santé publique majeur que nous ne pouvons ignorer. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président, mes chers collègues, d'adopter ce vœu à l'unanimité afin que notre voix soit entendue au plus haut niveau de l'Etat et d'accompagner la profession agricole vers de nouvelles pratiques dans le cadre de nos compétences.